

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 390-21 ayant pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2022.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 21^e jour de décembre 2021.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et greffier-trésorier